

Compte rendu de la séance du 04 mars 2022

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Jennifer DOERLER

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Marie BARBARISI

Excusés :
Madame Audrey MOUGENOT

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. Adhésion au groupement de collecte des CEE
2. Promesse de bail
3. Remboursement - budget eau
4. Achat de terrain
5. Questions diverses
6. Informations diverses

Délibérations du conseil:

Gestion des CEE par le SDE54 (DE 2022 017)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi "POPE").

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisée et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir de CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil de 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2025.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime totale correspondant à la valorisation des certificats. Les frais de gestion de 10% sont supportés entièrement par le SDE54, suite à la délibération n°15 du comité syndical en date du 01/02/2021, dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Fait et délibéré à Lachapelle le 04 mars 2022

Bail à ferme (DE 2022 018)

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de conclure un bail à ferme.

Il donne ensuite lecture du projet de bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 04 mars 2022

Remboursement facture d'eau (DE 2022 019)

Le Maire informe l'Assemblée qu'une erreur de relevé du compteur d'eau sont produites et qu'il convient de rembourser Monsieur Patrick Schutz comme suit :

- budget eau article 7011 pour un montant de 26.00 euros
- budget eau article 701241 pour un montant de 7.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE le remboursement de 33.00 € à Monsieur Patrick Schutz.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 04 mars 2022

Achat de terrain (DE 2022 020)

Suite à la proposition de Monsieur Roland LEGENDRE de vendre la parcelle, cadastrée ZB 21 lieu dit Pré Pallot d'une contenance de de 18 a 87ca, au prix de 350 euros

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 01 voix pour, 09 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de ne pas acquérir ce terrain

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 04 mars 2022